CGT Educ'Action 59-62
Union académique des syndicats de l'Éducation Nationale CGT
Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT)
Bourse du Travail – 254 bd de l'Usine – CS 20111 - 59030 Lille Cedex

Défendre les « valeurs de la République » quand on est enseignant, c'est condamner le génocide en cours à Gaza

Déclaration de la CGT Educ-Action 59-62

« *Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République* » proclame l'article L111-1 du Code de l'éducation. Qui poursuit en ces termes : « *Le service public d'éducation fait acquérir à tous les élèves* ***le respect de l'égale dignité des êtres humains*** ».

Pourtant, la République bafoue ces valeurs. Elle le fait quand elle fournit des armes à Israël. Elle le fait lorsqu'elle refuse d'exécuter le mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) contre le premier ministre israélien Benjamin Netanyahou, qui a pu survoler en toute impunité le territoire national. Elle le fait aussi lorsqu'elle condamne pour apologie du terrorisme un syndicaliste au motif qu'il établit un lien de causalité entre les attaques du Hamas et les dizaines d'années d'occupation israélienne. Elle le fait encore quand elle condamne une enseignante qui a fait une minute de silence pour Gaza à la demande de ses élèves. Elle le fait, en somme, lorsque, par ses actes ou par son inaction, elle devient complice des crimes qu'Israël commet chaque jour en Palestine en général et à Gaza en particulier.

Face à ces contradictions, la CGT Éduc'action ne saurait se taire. La France ne peut à la fois proclamer des valeurs élevées et les trahir dès lors qu'il s'agit du peuple palestinien et de la guerre génocidaire qu'Israël lui livre. Les enseignants de la CGT Éduc'action appellent le gouvernement français et le Président de la République à agir en conformité avec les valeurs de la République que les premiers ont pour mission de transmettre et que les seconds doivent, au nom de leurs responsabilités, incarner.

Chaque année spécifiquement, nous sommes conduits, à l'occasion de journées officielles liées à la mémoire des génocides reconnus, à engager avec nos élèves une réflexion sur la prévention des crimes contre l'humanité et sur les valeurs humanistes et les principes juridiques qui fondent notre démocratie. L'objectif étant, comme le disait une note de service mettant en place en 2002 la première journée commémorative, de faire prendre conscience aux élèves que « *le relativisme n'est pas compatible avec les valeurs de la République* » [Note de service n° 2002-272 du 10-12-2002].

Face au génocide en cours à Gaza, nous ne pouvons regarder ailleurs. Non seulement notre conscience humaniste, mais notre devoir de fonctionnaire de faire partager le principe de « respect de l'égale dignité des êtres humains » nous obligent à ne plus être silencieux.

Le 01-07-2025